

11.3 L'adéquation et la cohérence de la proposition par rapport aux exigences énoncées dans le cahier des charges seront appréciées sur la base du contenu technique et de l'exhaustivité de l'offre, de l'équipe proposée (compte tenu des CV), des dispositions relatives à la gestion du projet, de l'originalité des idées (le cas échéant) et des efforts proposés.

12. Le marché est couvert par l'accord GATT.

13. *Date d'envoi de l'avis*: 7. 6. 1996.

14. *Date de réception de l'avis par l'Office des publications officielles des Communautés européennes*: 7. 6. 1996.

Situation actuelle concernant la gestion des déchets radioactifs et la décontamination de territoires pollués sur et aux environs du site «Mayak»

Procédure ouverte

(96/C 176/09)

1. *Pouvoir adjudicateur*: Commission européenne, direction générale environnement, sécurité nucléaire et protection civile (DG XI), rue de la Loi/Wetstraat 200, B-1049 Bruxelles/Brussel.

2. *Procédure d'attribution*: Appel d'offres ouvert (réf.: XI.C.3/96/0074).

3. *Objet du marché*: La Commission envisage d'attribuer un marché d'étude portant sur:

la révision détaillée de la situation actuelle concernant la gestion des déchets radioactifs et la décontamination de territoires pollués sur et aux environs du site «Mayak» (c'est-à-dire le site «Mayak», la série de lacs le long de la rivière Techa, et les zones inondables contaminées); l'identification des aspects de sécurité méritant une attention particulière, et la définition d'un éventuel programme de gestion optimisée.

La présente action s'inscrit dans la continuité de la résolution du Conseil du 18. 6. 1992 concernant les problèmes technologiques de sécurité nucléaire (92/C172/02).

4. *Durée du marché*: L'étude doit être achevée dans les 18 mois qui suivent la date de signature du contrat.

5. *Demande du cahier des charges*:

5.1 Le cahier des charges détaillé peut être obtenu auprès de la Commission européenne, rue de la Loi/Wetstraat 200, B-1049 Bruxelles/Brussel, à l'attention de M. Sinnott, DG XI.A.2 - budget, finances et contrats, par courrier au (32-2) 299 44 49.

5.2 Date limite de demande du cahier des charges: 37 jours de calendrier à compter de la date de publication du présent appel d'offres au Journal officiel des Communautés européennes.

5.3 Le document sera envoyé gratuitement.

6. *Soumission des offres*:

6.1 Adresse postale: Commission européenne, direction générale environnement, sécurité nucléaire et protection civile (DG XI), rue de la Loi/Wetstraat 200, B-1049 Bruxelles/Brussel, à l'attention de M. B. Sinnott, DG XI.A.2, budget, finances et contrats (adresse interne TRMF 04/87).

6.2 Langues: L'offre doit être soumise en 3 exemplaires dans l'une des langues officielles de l'Union.

6.3 Date limite de soumission: 52 jours de calendrier à compter de la date de publication du présent appel d'offres au Journal officiel des Communautés européennes.

7. *Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres*:

7.1 un représentant par candidat est autorisé à assister à l'ouverture de l'ensemble des offres (une pièce d'identité devra être présentée).

7.2 Lieu, date et heure de l'ouverture des offres: l'ouverture des offres se tiendra à l'adresse suivante: 174, boulevard du Triomphe, B-1050 Bruxelles, le 28. 6. 1996 (15.00).

8. *Prix et conditions de paiement*:

8.1 Les prix doivent être exprimés en écus et seront fermes et définitifs; l'estimation des frais de voyage et de séjour doit être indiquée séparément.

8.2 Les conditions de paiement figurent dans le cahier des charges et sont celles appliquées aux marchés d'étude de la Commission.

9. **Durée de validité des offres:** 12 mois à compter du jour suivant la date limite de soumission des offres.
10. **Critères de sélection:**
- 10.1 Les soumissionnaires seront des personnes physiques ou morales (indication des numéros d'enregistrement sur les registres officiels).
- 10.2 La preuve de la situation financière et économique des soumissionnaires doit être fournie sur la base des (extraits des) états financiers des 3 dernières années.
- 10.3 Preuve de l'expérience et/ou de la compétence dans la gestion du retraitement de déchets et dans la décontamination de territoires pollués.
- 10.4 Preuve de l'expérience dans la mise en œuvre de projets d'assistance communs/techniques avec des partenaires de la CEI.
11. **Critères d'attribution:**
- 11.1 L'offre économiquement la plus avantageuse appréciée sur la base du prix et de conditions.
- 11.2 Le degré de compréhension des questions soulevées et des travaux à exécuter sera apprécié sur la base de l'approche proposée et de la clarté de la présentation.
- 11.3 L'adéquation et la cohérence de la proposition par rapport aux exigences énoncées dans le cahier des charges seront appréciées sur la base du contenu technique et de l'exhaustivité de l'offre, de l'équipe proposée (compte tenu des CV), des dispositions relatives à la gestion du projet, de l'originalité des idées (le cas échéant) et des efforts proposés.
12. Le marché est couvert par l'accord GATT.
13. **Date d'envoi de l'avis:** 7. 6. 1996.
14. **Date de réception de l'avis par l'Office des publications officielles des Communautés européennes:** 7. 6. 1996.

Évaluation de la situation et des concepts d'élimination en ce qui concerne les déchets radioactifs résultant des opérations de retraitement à Chelyabinsk-65 («Mayak»)

Procédure ouverte

(96/C 176/10)

1. **Pouvoir adjudicateur:** Commission européenne, direction générale environnement, sécurité nucléaire et protection civile (DG XI), rue de la Loi/Wetstraat 200, B-1049 Bruxelles/Brussel.
2. **Procédure d'attribution:** Appel d'offres ouvert (réf.: XI.C.3/96/0075).
3. **Objet du marché:** La Commission envisage d'attribuer un marché d'étude portant sur:
l'évaluation de la possibilité d'installer des sites d'élimination proches de la surface et sous terre dans le sud de l'Oural, où tous les déchets (de faible, moyenne et haute activité) résultant des opérations de retraitement à «Mayak» pourront être éliminés en toute sécurité.

La présente action s'inscrit dans la continuité de la résolution du Conseil du 18.6.1992 concernant les problèmes technologiques de sécurité nucléaire (92/C172/02).
4. **Durée du marché:** L'étude doit être achevée dans les 18 mois qui suivent la date de signature du contrat.
5. **Demande du cahier des charges:**
- 5.1 Le cahier des charges détaillé peut être obtenu auprès de la Commission européenne, rue de la Loi/Wetstraat 200, B-1049 Bruxelles/Brussel, à l'attention de M. Sinnott, DG XI.A.2 - budget, finances et contrats, par courrier ou par télécopieur au (32-2) 299 44 49.
- 5.2 Date limite de demande du cahier des charges: 37 jours de calendrier à compter de la date de publication du présent appel d'offres au Journal officiel des Communautés européennes.
- 5.3 Le document sera envoyé gratuitement.
6. **Soumission des offres:**
- 6.1 Adresse postale: Commission européenne, direction générale environnement, sécurité nucléaire et protection civile (DG XI), rue de la Loi/Wetstraat 200, B-1049 Bruxelles/Brussel, à l'attention de M. B. Sinnott, DG XI.A.2, budget, finances et contrats (adresse interne TRMF 04/87).